

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTREAL VENDREDI, 11 JUILLET 1847.

No. 46

UNE PROTESTATION PUBLIQUE DES EVÊQUES CATHOLIQUES D'ANGLETERRE.

Nous sommes habitués à enregistrer les remontrances, les protestations que l'épiscopat irlandais est si souvent obligé de faire contre les actes du Gouvernement. Ces démonstrations solennelles sont fréquentes; l'inébranlable fermeté des évêques d'Irlande est bien connue du monde catholique. Mais voici une manifestation nouvelle, imposante; c'est, si nous ne nous trompons, la première démonstration de ce genre dont l'Angleterre ait été témoin depuis l'émancipation. Avant 1829 elle n'eût pas été possible, parce que les catholiques étaient légalement privés du droit de se plaindre; depuis cette époque, les circonstances avaient tenu les vicaires apostoliques dans la sphère du ministère sacré. Aujourd'hui, les événements les forcent à en sortir. Les devoirs qui les tenaient dans l'enceinte du sanctuaire leur imposent l'obligation de monter sur la plate-forme réservée aux orateurs de *meetings*.

Les droits catholiques ont été méconnus; le principe de l'égalité des citoyens a été violé, une injustice est commise envers les catholiques, et aussitôt les évêques, en pasteurs vigilants, se présentent pour défendre les droits de leurs enfants. Leur sollicitude pastorale les fait venir se mêler à la foule d'une réunion publique. Ils y parlent en citoyens et en évêques. L'intérêt spirituel du troupeau confié à leur zèle ne leur permet pas de rester muets devant un acte d'injustice dont les pauvres auront à souffrir.

Nous croyons avoir assez nettement exposé la question soulevée en Angleterre par la demande du crédit destiné à encourager l'enseignement, pour que nos lecteurs puissent apprécier toute l'importance de la démonstration faite par les évêques. La liberté de l'enseignement n'est pas en cause. Il est simplement question de savoir si les catholiques recevront l'assistance du Gouvernement pour fonder et entretenir leurs écoles. Les catholiques soutiennent que l'Etat leur doit les encouragements donnés aux autres croyances religieuses. Le Gouvernement méconnaît ce droit, ou plutôt il ajourne le moment de l'admettre. Ce n'est pas le tout d'être en possession de la liberté, il faut encore que l'égalité des citoyens soit respectée; méconnaître ce dernier principe, c'est porter atteinte au premier.

Les catholiques d'Angleterre ne pouvaient rester indifférents à cette violation de leurs droits, et nous voyons avec édification que leurs évêques ont pris l'initiative du mouvement qui commence. Ils ont fait appel à cette révolte morale, que la conscience chrétienne commande quelquefois, et dont la constitution britannique reconnaît la légalité. Les évêques ont souillé sur l'Angleterre le vent de cette agitation qu'O'Connell a la gloire d'avoir le premier enseignée aux peuples. Les prélats catholiques ont voté, après avoir longuement motivé leur démarche, un appel à toutes les classes de catholiques, les invitant à s'unir dans un même cri d'indignation et de réprobation contre l'acte par lequel le Ministère les exclut d'avoir leur part au budget de l'instruction publique.

Le meeting tenu à Londres est une page importante de l'histoire de la lutte des catholiques pour la liberté; nous nous en faisons les fidèles historiens. Le meeting avait été convoqué par les soins et au nom de l'Institut catholique de la Grande-Bretagne. Il s'est réuni le 21 avril.

Le révérend docteur Fergusson, secrétaire de l'Institut, a ouvert la séance par la lecture d'un rapport sur la situation de la société; il a rendu compte des efforts faits dans l'année pour établir des écoles. Les faibles ressources dont dispose le comité de l'enseignement le forcent à laisser l'abandon 40,000 enfants catholiques qui grandissent dans l'ignorance et l'oubli de la religion. Les souscriptions destinées à propager l'instruction, dont la somme s'était élevée l'année dernière à 78,000 fr. environ, n'ont pas dépassé 38,000 fr. en 1846. Les efforts de l'Institut ont dû se ralentir en proportion de l'abaissement du chiffre des souscriptions.

Le révérend secrétaire a donné ensuite lecture de la correspondance échangée entre l'honorable Charles Langdale, président du comité de l'Institut, et sir Robert Peel, lord John Russell et le président du conseil privé. La chute du cabinet tory ne permit pas à sir Robert Peel de poursuivre les négociations entamées. Lord John Russell et le marquis de Lansdowne ont constamment flatté les espérances de l'Institut, en faisant espérer à son président que les écoles catholiques seraient admises à recevoir leur part des encouragements de l'Etat. Les négociations en étaient à ce point, quand lord John Russell a déclaré au sein du Parlement que les catholiques ne recevraient rien sur le nouveau crédit demandé au profit de l'éducation. Avant que le premier ministre se fût expliqué devant la Chambre des Communes, le vi-

caire apostolique de Londres lui avait demandé, au nom de ses collègues une audience qui avait été refusée. Lord John Russell, dans sa réponse, en ajournant la réception des évêques catholiques, s'engageait à ne rien faire avant de s'être entretenu avec eux. Le premier ministre a foulé aux pieds sa promesse; il n'a tenu aucun compte de l'engagement qu'il avait pris. L'épiscopat et le corps catholique ont été vivement blessés d'un pareil procédé. Le Gouvernement s'est évidemment joué des catholiques de la manière la moins délicate. Nous voulons laisser aux vénérables prélats eux-mêmes le soin de faire entendre leurs plaintes.

Mgr. Briggs, évêque de Trachis, a pris la parole en ces termes :

"Je n'ai que peu de mots à dire pour vous inviter à adopter le rapport dont notre secrétaire a donné lecture. Vous êtes tous pénétrés de l'importance qu'il y aurait pour nous à avoir l'assistance du Gouvernement dans l'accomplissement de la tâche relative à l'éducation de nos enfants pauvres. Nous, ecclésiastiques, nous devons surtout apprécier l'importance d'une bonne éducation, car nous savons quelles en sont les conséquences. Le Gouvernement ne devrait pas y être moins sensible. Les hommes de tous les rangs peuvent comprendre qu'il n'est rien de plus puissant que l'éducation pour inspirer aux citoyens le respect de l'ordre et des lois. Nous avons appris avec une douloureuse surprise que 40,000 de nos enfants pauvres sont abandonnés sans aucune espèce de moyens d'instruction. Ils sont délaissés sans connaissance de ce qu'est leur religion, au milieu d'un monde où ils auraient besoin de toute la force de ses préceptes et de ses pratiques pour ne pas succomber au mal. Qui leur apprendra à distinguer le vice de la vertu? qui les sauvera des périls qu'ils courent?"

"Nous connaissons l'anathème porté contre ceux qui scandalisent les enfants. On peut donner bien des scandales; mais nous devons surtout éviter de donner celui de l'indifférence et de l'apathie. Ne nous rendons pas coupables de négligence envers ceux qui nous sont confiés. Une grande responsabilité pèse sur nous; mais l'Etat a aussi la sienne. Pourrions-nous oublier cette page de l'histoire où nous lisons que la mauvaise conduite de la jeunesse romaine menaça la république? Vous, qui habitez de grandes villes, n'avez pas manqué d'observer combien le vice percé de bonne heure les cœurs, avec quelle rapidité il se répand, combien les vices de la jeunesse affaiblissent la société et l'Etat même. Comme chrétiens, nous sommes donc obligés de faire de notre mieux pour arrêter le torrent du vice et de l'impicité, qui prend sa source dans l'ignorance et qui emporte la jeunesse confiée à notre sollicitude.

"Je dois le dire, nous avons été trompés par les ministres actuels de Sa Majesté; ils ont flatté nos espérances. Ils se sont engagés à nous traiter absolument comme les autres citoyens qui n'appartiennent pas à l'Eglise établie. Et maintenant que l'heure est arrivée de tenir ces promesses, ils déclarent que les catholiques formeront une exception parmi leurs concitoyens. Toutes les sectes religieuses auront leur part des 2,500,000 francs destinés à l'éducation nationale. Chacun aura sa part dans cette somme, à l'exception de ceux qui sont restés fidèles à la foi de leurs ancêtres. En vain chercherais-je à éviter les expressions sévères, je dois dire que nous avons été l'objet d'un marché; on nous a vendus à ceux qui ne sont que d'hier. Les splendides monuments du zèle et de la piété catholiques qui couvrent le pays ont été humiliés devant le conciliabule qui hier seulement a levé la tête. On nous a refusé la justice. Nous désirons être placés sur un pied de parfaite égalité comme les autres. Nous ne demandons que la justice; nous ne voulons pas de faveurs!"

Mgr. Sharpley, évêque de Samaria, coadjuteur du district de Lancashire, s'est exprimé ainsi :

"Il suffirait, pour exciter votre charité, de songer, ainsi que nous l'a appris le rapport, que 40,000 enfants catholiques sont laissés sans éducation en Angleterre et dans le pays de Galles. Il est pénible de voir, en présence de cet état de choses, que les fonds mis à la disposition du comité de l'Institut ont diminué. Une autre considération doit faire redoubler d'énergie tous les catholiques: c'est la conduite que vient de tenir le gouvernement de Sa Majesté. Je ne puis douter, quel que soit d'ailleurs le sentiment que vous fassiez éprouver cette conduite, que vous ne vous associiez à l'indignation qui m'anime quand je songe à la réponse faite par le noble lord qui est à la tête du Gouvernement à une interpellation relative aux écoles catholiques.

"On nous dit que nous ne pouvons prétendre à rien sur les 2,500,000 fr. votés pour l'enseignement. On nous exclut en nous donnant l'espérance

que plus tard on *examinera* les prétentions des catholiques. Mais, en attendant, nos enfans sont abandonnés dans les rues, et la raison invoquée par lord John Russell est simplement qu'il y aurait *inconvenient pratique* à ce que les catholiques eussent leurs part de cette allocation. Cet *inconvenient*, c'est qu'au jour des élections le Ministère aurait à lutter avec les préjugés des dissidens contre les catholiques.

« Je dois ajouter que je suis étonné du procédé dont les ministres ont usé envers les évêques, et plus encore de l'apathie du corps catholique devant cet affront.

« Espérons, au moins, que maintenant les catholiques feront entendre leurs voix. Si nous avons été timides et craintifs, prouvons que nous ne le serons pas plus longtems. Les hommes qui repoussent nos droits sont ceux-là même qui, il y a peu d'années, proclamaient bien haut leur amour de la liberté religieuse. Quand nous en venons à mettre cet amour à l'épreuve, comment se conduisent-ils ? Ils nous donnent quelques petits privilèges sociaux, ils attendent jusqu'à nous certaines concessions ; mais si nous arrivons à une affaire importante, qui doit avoir des résultats pratiques, ils disent alors qu'ils ne peuvent rien faire !

« Si le Gouvernement veut nous poser comme une exception parmi nos concitoyens, parmi les divers corps religieux de l'Angleterre, qu'il pousse ses prétentions plus loin, qu'il essaie de nous ôter le droit de faire l'éducation de nos pauvres. Il est des points sur lesquels nous pouvons céder ; mais sur la question de l'enseignement, il faut que le Gouvernement sache et sente que nous ne fléchirons jamais. »

Mgr. Brown, évêque d'Apollonia, vicaire apostolique du pays de Galles :

« Il est des circonstances d'une telle gravité que nous devons sortir de notre sphère habituelle. Je crois que ma présence à ce meeting n'est pas moins importante que l'accomplissement de mes devoirs les plus réguliers. Quelque considérable que soit le nombre des enfans catholiques qui, d'après le rapport du secrétaire de l'Institut, sont laissés sans écoles, ce nombre est beaucoup plus grand que ne le dit le rapport. Dans mon vicariat, par exemple, j'ai appris que les chiffres envoyés à l'Institut n'étaient qu'approximatifs, et que des districts entiers n'avaient pas été compris dans le relevé qui a été fait par les missionnaires. Après des investigations minutieuses, et en supposant que ce qui s'est passé dans mon vicariat soit exact pour les autres, le nombre de 40,000 donné par le comité pourrait être doublé sans franchir les limites du vrai. Comment ne faisons-nous pas davantage pour ces intéressans enfans ? Il y a deux ans, j'eus occasion de reprocher aux catholiques leur apathie, et malheureusement l'expérience est venue prouver l'exactitude de mes observations, puisque les fonds mis à la disposition de l'Institut ont baissé.

« Je dis sans hésiter que je suis presque honteux du corps auquel j'appartiens. Le corps catholique compte des membres fort riches qui font des sacrifices. Notre classe moyenne est nombreuse, et certainement elle pourrait faire davantage. Quant à la classe ouvrière, elle est si considérable que si chacun de ses membres consentait à donner 2 sous par semaine, les catholiques seraient à jamais affranchis du reproche d'apathie et d'indifférence qu'on est en droit de leur adresser....

« Je sens si vivement l'insulte faite au corps catholique dans la personne de ses évêques, que j'ose à peine me laisser aller à en parler... Est-ce que par hasard nous ne payons pas notre part des taxes qui serviront à former le fond de 2,500,000 fr. dont on nous refuse notre part ? Sur quel principe s'est-on appuyé pour motiver cette injustice ? sur un principe de *lâcheté*, et pas d'autre ! Oui, c'est par lâcheté que le Gouvernement agit envers nous comme il le fait ! Je ne puis maîtriser mon indignation. Quoique ministre de la religion, je suis homme et je me tais, dans la crainte de me laisser aller trop loin. J'espère qu'on m'excusera de ne pas rester indifférent à cette injustice, à cette injure ! J'espère qu'un effort sera fait pour obtenir réparation de cette injure, et que les catholiques de Londres ne seront pas les moins énergiques. »

Mgr. Wiseman, évêque de Méliopotame, coadjuteur du district central :

« Ce n'est pas sans quelque difficulté que je prends la parole dans cette circonstance, non que je n'approuve la justice qui a été faite de la conduite du Ministère, mais parce que depuis fort longtems je me suis abstenu de tout acte qui pût avoir une apparence politique....

« Un point de la question qui nous réunit n'a pas encore été traité. Le public catholique a été trompé comme les évêques. Le procédé des ministres envers le corps épiscopal est d'autant plus blessant que, pour la première fois, on nous a désignés officiellement par nos titres. Jamais un ministre n'avait exprimé le désir de connaître l'opinion des évêques catholiques avant de présenter une mesure au Parlement. Aujourd'hui on affecte des égards, et pour se mettre à l'abri de toute censure dans la conduite qu'on a tenue, on jette le blâme sur les évêques et sur leurs tardives réclamations. J'éprouve le besoin de justifier mes confrères de ce reproche. Bien des assertions ont été émises sur la conduite de l'Institut. Lord John Russell a dit : « Quand les catholiques auront exprimé leur opinion au sujet des inspections, ils sera tems alors de s'occuper d'eux. » Cela veut dire : Pourquoi le Gouvernement se presserait-il ? les évêques catholiques ne paraissent pas le désirer. Quand ils auront manifesté leur impatience, il sera tems de songer à eux. Lord Morpeth a dit que le corps catholique n'avait témoigné aucune anxiété, et qu'il ignorait les vues des prélats catholiques sur la question. Sir G. Grey a exprimé le même sentiment. Il ne sait si les prélats catholiques

ont jamais adressé de demande précise au conseil. Vous avez entendu la correspondance. Vous connaissez la lettre des évêques au président du conseil ; elle prouve que nous ne sommes pas restés inactifs. Lord John Russell ne connaissait pas moins nos sentimens. Aussitôt que nous avons été réunis à Londres, une note lui a été adressée par le docteur Griffiths, le priant de désigner le jour où il pourrait recevoir une députation des évêques catholiques. La note était datée de lundi, et la discussion n'a été engagée que le samedi suivant à la Chambre. Vous savez ce que lord John Russell a répondu. Comment qualifier cette conduite ?

« Les wesleyens, eux aussi, se sont réunis à Londres. La nouvelle n'en a pas plus tôt été connue que lord Ashley s'est rendu auprès d'eux et leur a proposé une entrevue avec les ministres. Une députation a été choisie. Lord Ashley les a accompagnés et les a présentés à lord John Russell et au marquis de Lansdowne. Tout ce qu'ils ont demandé leur a été accordé.

« Les évêques catholiques demandent une audience, et on se borne à leur promettre d'en fixer plus tard le jour ! Je donne à l'assertion de lord John Russell le démenti le plus formel. Pouvait-il, deux jours après avoir reçu la note du docteur Griffiths, dire que les évêques n'avaient témoigné aucun désir de s'entendre avec le Gouvernement ?

« Les faits mis en lumière par la correspondance réfutent les assertions du ministère et éloignent du corps épiscopal et des catholiques le reproche de négligence et d'indifférence.

« Sir Grey a dit dans son discours que le Gouvernement doit se guider d'après l'opinion publique, et il a ajouté :

« Je sais que l'on a de très-fortes appréhensions au sujet des progrès du catholicisme, et j'avoue que je partage ces appréhensions. Est-ce que ceci nous révélerait le secret de la conduite du Ministère ? Le catholicisme avance trop rapidement. On craint ses progrès, et un ministre de la Reine avoué qu'il partage les appréhensions du public ! Quel droit a-t-on de parler des craintes de voir se développer une communauté religieuse qui est tolérée par la loi ? Quel droit a un ministre de la Couronne—dont toutes les paroles doivent être pesées—de dire qu'il craint les progrès d'une doctrine religieuse ? Pourquoi ne s'effraie-t-il pas des développemens du méthodisme, qui a déjà gagné le tiers des membres autrefois attachés à l'église établie par la loi ? C'est la première fois que des Anglais entendent déclarer, par un homme qui a en main le pouvoir, que les progrès d'une forme reconnue du christianisme ont affecté ses résolutions et l'ont conduit à commettre un acte d'injustice !... »

Mgr. Ullathorne, évêque de Heltona, vicaire apostolique du district occidental :

« Il est clair et manifeste que nous avons été trompés par les ministres de Sa Majesté et qu'il a été commis envers nous une injustice.... Après que la loi nous a rendus les égaux de nos concitoyens et que nous jouissions de nos droits avec une confiance mêlée de reconnaissance, le Ministère se sert de notre confiance même pour nous tromper et nous placer dans une catégorie exceptionnelle. Il paraît que le cri de guerre va être de nouveau poussé contre nous ; de nouveau nous sommes exclus des droits que nous présumions avoir acquis. On nous refuse les privilèges qu'on nous avait rendus, quoiqu'à contre-cœur et tardivement, mais enfin d'une manière pleine et par les voies légales.

« Comment devons-nous interpréter cette nouvelle persécution ? Est-ce que la Providence de Dieu, dans ses mystérieux desseins, voudrait que la cause catholique fût de nouveau agitée, afin de lui fournir l'occasion de réfuter les objections qu'on peut encore lui opposer ? Est-ce que ceci arrive pour nous fournir l'occasion de prouver que nous, prêtres catholiques, ne sommes pas indifférens à l'éducation de nos enfans ?... Le Ministère invoque un principe quand il parle à un parti, et il le condamne ensuite en s'adressant à d'autres.... On invoque des craintes et des appréhensions. Quelles en sont les sources ? Les écoles catholiques étant en général dirigées par des membres d'ordres religieux, on craint que les écoles ne deviennent des instrumens de prosélytisme et de conversion ! On se tait sur la nature de cette éducation : on ne redoute pas qu'elle soit mauvaise ; on semble craindre, au contraire, qu'elle soit mauvaise ; on semble craindre, au contraire, qu'elle soit trop bonne !...

« L'exclusion dont nous frappe le Ministère est un acte de tyrannie. Tandis que nous jouissons de toutes les libertés que nous donne la Constitution, on nous priverait de la liberté de conscience ? La liberté des familles protestantes est intéressée dans la question comme la nôtre, car nous voyons souvent des parens protestans conduire leurs enfans à des maîtres catholiques, en les priant de les instruire dans la religion catholique. Est-ce que le Ministère prétend élever une barrière contre les désirs des parens ?... Rallions-nous, sachons montrer que nous avons à cœur la grande et sainte cause de la religion, et nous ne tarderons pas à recouvrer dans toute leur intégrité les droits que nous avons perdus ! »

Après plusieurs autres discours non moins énergiques, prononcés par divers ecclésiastiques, l'honorable M. Langdale a montré que l'injustice dont les catholiques sont victimes est d'autant plus révoltante que le texte même des minutes du conseil privé adoptées en 1839 ne les exclut pas des faveurs de l'Etat. Le meeting s'est séparé après avoir voté des remerciemens à lord Shrewsbury et avoir entendu la lecture d'une pétition adressée au Parlement par les vicaires apostoliques et les membres de l'Institut catholique de la Grande-Bretagne.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Débats.)

QUESTION DE L'ORATEUR.

Vendredi, 4 juin 1846.

L'hon. M. Baldwin ouvrit la séance en demandant qu'il lui fût permis d'adresser quelques questions à l'hon. M. Daly, au greffier en chancellerie, et à sir Allan MacNab, au sujet des warrants émanés pendant la vacance du parlement pour les writs d'élection. Il fit d'abord motion que l'hon. M. Daly fut interrogé de sa place sur les affaires en question.

M. Viger s'opposa à cette motion, tant qu'on ne lui montrerait pas quelque précédent dans l'histoire parlementaire qui pût l'autoriser à cette démarche. Malgré sa longue expérience, il n'a eu connaissance d'aucun procédé de cette sorte, il ne pensait pas qu'il n'y eût jamais eu dans le parlement anglais une proposition aussi extraordinaire. Il était fortement d'opinion que personne n'avait droit d'interroger dans cette chambre un ministre de la couronne.

M. Lafontaine fit remarquer à M. Viger qu'il se mettait en contradiction avec ses opinions de l'autre jour. A la séance précédente on avait prétendu que l'affaire devait être réservée à un comité spécial qui aurait eu le pouvoir de s'enquérir des faits, et d'amener devant lui personnes, papiers et records. Les ministres mêmes de la couronne auraient subi un interrogatoire devant ce comité. Or, la chambre avait décidé qu'au lieu de réserver l'affaire à un comité spécial, elle la prendrait elle-même en considération; elle devait donc avoir tous les pouvoirs de ce comité, et pouvait par conséquent s'adresser aux ministres de la couronne pour en obtenir des informations. D'ailleurs, l'hon. M. Daly ne devait pas être interrogé comme ministre, mais comme membre de la chambre.

M. Viger répliqua avec force qu'il était prêt à abandonner sa position, si on voulait seulement lui citer un seul précédent d'une démarche aussi extraordinaire.

M. Baldwin se rendit au désir de M. Viger en lui citant le cas récent de Hansard, dans le parlement impérial, où l'on prit les dispositions des ministres à la barre de la chambre. M. Baldwin lut, le livre en main, plusieurs passages des témoignages en question.

M. Aylwin fit remarquer qu'il s'agissait de témoins nécessaires, que comme il n'y avait aucun moyen de s'inscrire en faux, il fallait savoir des ministres eux-mêmes si les documents que l'on avait soumis à cette chambre étaient bien ceux qu'ils avaient signés. Il ne s'occuperait pas de citer de nouveaux précédents, puis qu'on en avait déjà cité, mais il voulait demander, lui aussi, à l'hon. membre pour les Trois-Rivières, si dans sa longue carrière parlementaire, il avait été témoin d'un cas aussi extraordinaire que le cas actuel, d'un cas où deux membres de la chambre se soient permis de faire émaner un writ pour une élection, lorsque le siège de l'orateur n'avait pas été déclaré vacant, et pendant qu'il résidait dans le pays?

M. Cayley pensait que la chambre avait décidé à sa dernière séance que tous les papiers qui avaient rapport à cette affaire seraient mis sur la table. Il semblait maintenant que l'on voulait les supprimer et questionner l'hon. membre pour Mégantic, et peut-être même l'orateur. Il ne croyait pas que l'on dût permettre à chacun de faire à ces messieurs telles questions qu'il lui plairait. Il faisait donc motion en amendement que l'hon. M. Daly fût prié de mettre devant la chambre la correspondance qui avait eu lieu entre lui et l'orateur au sujet de l'acceptation ou de la non-acceptation de la place d'adjutant-général.

M. Baldwin n'avait aucune objection à ce que cette motion fut reçue avant la sienne. Tout son désir était de connaître la vérité; il ne pouvait croire que les ministres eussent envie de cacher quelque chose. Pour lui il était loin de vouloir pénétrer dans les secrets du cabinet, qu'il considérait comme sacrés, mais il désirait obtenir sur l'affaire qui était devant la chambre les plus amples explications possibles.

M. Christie dit que l'on avait d'abord demandé les documents, mais si ces documents produits ne donnaient point des informations satisfaisantes il ne voyait aucun inconvénient à laisser poser des questions pour faire connaître la vérité.

M. Duggan et le col. Prince s'exprimèrent de la même manière, et les ministres prirent alors le parti de se conformer à la décision de la majorité. Les papiers furent donc déposés sur la table et lus comme suit:

Dundurn, 25 juin 1846.

Mon cher monsieur,

Je me suis assuré que le major Kenneth Cameron, ci-devant du 76^e régiment, acceptera la nomination de député adjutant-général pour le Canada Ouest, et ce sera une excellente nomination. Ce point réglé, le plutôt nous seront gazetés, le mieux ce sera. Son Excellence pourra peut-être regarder le 1^{er} juillet, comme un jour convenable, comme il termine un quartier. Il n'y a pas de temps à perdre à envoyer le writ pour Hamilton.

Tout à vous,

(Signé),

ALLAN N. MACNAB.

L'hon. D. Daly,
Secrétaire,

3 juillet, 1846.

Mon cher sir Allan,

Il m'a été impossible de répondre plutôt à votre lettre particulière du 25 expiré, attendu qu'il n'avait encore été pris de détermination définitive à l'égard de la nomination du député-adjutant-général pour le Haut-Canada. Après la plus mûre considération avec les membres de son conseil, le gouverneur-général en est venu à la conclusion qu'il est plus à propos de nommer le colonel D. McDonald, qu'aucun autre, et en conséquence il a ordonné l'émanation immédiate de sa commission.

Le Dr. Taché est nommé, et il est maintenant ici, et votre nomination, ainsi que celles de vos députés, paraîtra dans la prochaine Gazette Officielle.

Son Excellence désire que je dise qu'elle éprouve beaucoup de regret si de cette affaire, il résulte quelque désappointement pour le colonel Cameron, attendu que ce sont des circonstances dont il n'était plus le maître qui l'ont détourné de sa première intention, mais qui ne touchent en rien au caractère personnel élevé du colonel Cameron.

J'espère que nous ne tarderons pas à vous voir ici.

Tout à vous,

(Signé),

D. DALY.

Sir Allan N. MacNab,
Orateur, etc., etc.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 4 juillet 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre du gouverneur-général, de vous transmettre avec la présente une commission vous nommant Adjudant-Général de la Milice du Canada.

L'honoraire est de £2; vous voudrez bien en faire la remise.

J'ai etc.

(Signé),

D. DALY.

Sir Allan N. MacNab,
Hamilton.

Hamilton, 7 juillet, 1846.

Cher monsieur,

Je reçois à l'instant (au bureau de la poste d'où je vous écris) votre lettre du 3 courant, en réponse à la mienne du 25 expiré, accompagnée d'une commission me nommant adjudant-général de la milice du Canada, et m'informant en même temps que le colonel MacDonald est nommé député-adjutant-général. Je vous prie d'en présenter mes remerciements à Son Excellence, mais les circonstances me mettent dans la nécessité de refuser cette nomination, et de renvoyer la commission, — et par la malle de demain j'écrirai à Sa Seigneurie plus au long sur ce sujet.

J'ai etc.,

(Signé),

ALLAN N. MACNAB.

L'hon. D. Daly,
etc., etc., etc.

Dundurn, 8 juillet, 1846.

Mylord,

Votre Seigneurie aura sans doute été informée par M. le secrétaire Daly du renvoi que j'ai fait de la commission me nommant adjudant-général de milice, et j'ai maintenant l'honneur d'expliquer plus amplement à Votre Excellence ce qui m'a forcé d'adopter cette démarche. D'abord je dois à Votre Seigneurie d'exprimer mes meilleurs remerciements pour l'honneur qu'on me destinait, et pour la courtoisie que j'ai toujours rencontrée de la part de Votre Excellence, et je me flatte que je n'attribuerai pas en aucun degré mon prompt renvoi de la commission à un manque dans le haut respect qui vous est dû et que j'entreprendrais pour Votre Seigneurie.

Dans les divers entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence au sujet de la milice, et de ma nomination au poste d'adjutant-général, c'était mon désir et je me suis efforcé de pénétrer Votre Excellence du désir sincère que j'entretenais d'avoir un bon support dans les officiers subordonnés du département.

C'était parce que je considère la tâche de réorganiser la milice, et de mettre à exécution avec effet les désirs sincères et les vues étendues de Votre Seigneurie sur ce sujet, et de surveiller d'une manière permanente et utile tout le corps de la milice dans l'étendue de cette vaste province, comme une entreprise difficile et importante, et une tâche à laquelle je ne me croyais pas égal sans l'aide d'assistants capables et effectifs.

Quoique sans expérience militaire, je considère le Dr. Taché tout à fait éligible pour la charge de député-adjutant-général, plus spécialement dans la vue de la population du Bas-Canada, et je me suis exprimé dans ce sens à Votre Excellence, mais comme il n'appartenait pas à l'armée (civilien), je jugeai qu'il était d'autant plus désirable

que l'autre député fut au fait des affaires militaires, et familier avec les détails, et je pris la liberté de suggérer comme possédant suivant moi ces qualifications ; le col. R. Cameron, quoiqu'il fut aussi mention du col. McDonald comme étant proposé par quelques messieurs du conseil exécutif, je ne compris pas votre excellence entretint sa recommandation en opposition au col. Cameron, et je laissai Montréal sous l'impression parfaite que Votre Excellence avait décidé finalement en faveur de ce dernier. J'ai communiqué avec lui sur le sujet avec la sanction de Votre Excellence, et l'ai fait dans la persuasion qu'il aurait été choisi pour la charge.

Après mon départ de Montréal, je n'en ai pas entendu parler davantage, jusqu'à la réception de la lettre de M. Daly du 3 courant, me transmettant la commission qui était pour moi, et m'intimant qu'après la considération la plus mûre avec les membres du conseil exécutif. Votre Excellence en était venue à la conclusion, qu'il était plus expédient de nommer le colonel Macdonell Député-Adjudant-Général, qu'aucune autre personne, et que vous aviez en conséquence ordonné l'émanation immédiate de sa commission. La lettre de M. Daly m'informe qu'en conformité de l'avis du conseil la nomination du colonel Macdonell a été résolue. Je n'en remarquerai pas moins avec respect que ce n'est pas un office politique, et que je ne comprends pas que le conseil ait, non plus que je consentirais à accorder à cet honorable corps, le privilège de contrôler les nominations de cette espèce.

Ce principe, je crois, fut réglé, avec l'approbation du gouvernement impérial, sous l'administration de lord Metcalfe, et je suppose que l'on avait clairement reconnu la manière ferme avec laquelle il maintient le droit de la Reine, et du Représentant de Sa Majesté à exercer une libre discrétion dans les nominations de milice. Dans l'occasion actuelle, je croyais que Votre Excellence, dans l'exercice d'un droit de prérogative indubitable, avait accepté le colonel Cameron pour un des députés-adjudants-généraux, nomination à laquelle le conseil, j'en suis sûr, ne pouvait objecter pour des raisons politiques ou personnelles, et tout en maintenant rigoureusement le droit constitutionnel de Votre Excellence de la faire, sans égard pour le conseil exécutif, je n'en desirais pas moins franchement qu'il était également libre à Votre Excellence de renfermer à son avis, et de renoncer à l'intention qui avait été formée, et d'exercer le patronage de la couronne en faveur d'un autre, puis que Votre Excellence ait cru plus à propos de la faire. Donnant à Votre Excellence l'assurance que c'est par suite du changement survenu dans l'état des arrangements que j'ai pris la liberté de vous en dire, et que je sens me convenir le mieux, je me bornerai à renouveler l'expression de mes remerciements de l'office honorable et lucratif qu'il a gracieusement plu à Votre Excellence de me destiner, et du regret que j'ai de me trouver dans l'obligation d'en refuser l'acceptation.

J'ai l'honneur d'être,
etc., etc., etc.
(Signé) ALLAN N. MACNAB.

Après la lecture de ces lettres, M. Baldwin fit sa motion demandant la permission de questionner l'hon. M. Daly, et elle fut emportée sans division.

Aux questions posées par M. Baldwin, M. Daly répondit qu'il avait signé le warrant pour faire émaner le writ de l'élection de Simcoe, et qu'il ne pouvait produire aucun autre document que ceux qui étaient sur la table. M. Baldwin lui ayant demandé quels étaient les motifs de ces faits qui l'avaient d'abord porté à croire que le siège de sir Allan McNab était devenu vacant, et qui l'avaient ensuite fait changer d'opinion, M. Daly resta plusieurs minutes sans répondre, et ses amis voyant son embarras, s'opposèrent à ce qu'on lui fit cette question.

M. Baldwin adressa ensuite quelques questions au greffier en chancellerie dont les réponses n'ont rien révélé d'important, et ensuite il fit motion que l'orateur sir Allan McNab, fut examiné de sa place sur toutes les circonstances qui avaient rapport à l'affaire. On s'y opposa avec force, mais M. Baldwin eût à son appui plusieurs précédents qui avaient eu lieu dans le parlement impérial. Néanmoins le parti du ministère insista, et demanda une division ; cette division fut contre lui, 39 ayant voté pour la motion de M. Baldwin et 34 contre. Voici la division :

Pour :—Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Bouthillier, Cameron (Lanark), Cameron, Chabot, Chauveau, Christie, Conger, DeSauter, DeWitt, Beaumont, Fournier, Franchère, Gowan, John, Lacombe, Lafontaine, Laurier, LaSalle, LaTerrière, LeMoine, Leslie, MacDonald (Gleuget), Merritt, Morin, Nelson, Powell, Price, Prince, Robinson, Scott, Smith (Wentworth), Thompson, Watts.—36.

Contre :—Aylwin, Boudon, Brooks, Cameron (Cornwall), Cayley, Chalmers, Colville, Cummings, Daly, DeBlouery, Draper, Duggan, Ervinger, Foster, Hale, Hall, Jessup, Lyon, MacDonald (Kingston), MacDonell (Dundas), McConnell, Moffat, Murray, Pajaneau, Patrie, Piddell, Robinson, Seymour, Sherwood, Smith (Frontenac), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott), Viger, Williams.—24.

L'orateur fut en conséquence interrogé de sa place, et sur les questions qui lui furent posées, il donna les explications suivantes :

« La place d'Adjudant-Général m'a été offerte par le ci-devant Gouverneur-Général, j'avais d'abord l'intention de l'accepter à certaines conditions que j'offris à son Excellence. Au premier offre je refusai, mais dans une conversation subséquente que j'eus avec le Gouverneur-Général, je consentis à accepter la place à la condition qu'il me serait permis de me procurer dans mon emploi l'aide la plus efficace. Le Gouverneur désirait avoir un monsieur d'origine française comme Député-Adjudant-Général pour le Bas-Canada. Je suggérai le nom du Dr. Taché, et Sa Seigneurie y accéda. Je voulus alors faire sentir à Son Excellence, l'importance pour moi d'avoir un Député dans le Haut-Canada de connaissances et d'expériences dans les affaires militaires. Je suggérai le col. Kenneth Cameron, et Son Excellence y consentit. La chose demeura ainsi jusqu'à la fin de la session. Après la prorogation, je vis le Gouverneur-Général à ce sujet. On m'avait déjà proposé avant cela d'être gazeté. Je laissai le Gouverneur-Général en comprenant que le col. Cameron serait mon député. Avec l'approbation de Son Excellence j'allai directement chez M. Daly l'informer que j'avais accepté la place d'Adjudant-Général, de Son Excellence le Gouverneur, à la condition expresse que le col. Cameron devait être mon député ; j'avais l'autorité de Son Excellence pour dire cela ; et qu'aussitôt que je serais certain que le col. Cameron accepterait la place de député Adjudant-général, nos nominations à tous deux seraient publiées sur la Gazette. J'eus en cette occasion d'aller à Québec et M. H. Cameron étant alors en ville pour affaires, et devant retourner immédiatement dans le Haut-Canada, je le priai, comme j'étais sur le point de partir pour l'Angleterre, d'écrire au col. Cameron pour savoir s'il accepterait la place. De retour à Toronto, je m'informai à M. H. Cameron qui me dit avoir écrit au col. Cameron, et que ce monsieur déclarait qu'il accepterait la place. En ayant cette réponse, j'écrivis à M. Daly. C'était le 25 juin. Le 3 juillet je reçus une réponse. A la réception de cette réponse je refusai la place, la lettre qui a été mise devant la chambre. J'aurais dû ajouter qu'en revenant de Québec et passant à Montréal, j'allai prendre congé du gouverneur-général qui me dit que quelques membres du conseil désiraient nommer le col. MacDonald ; mais dit-il, « je vous ai dit d'offrir la place de député adjudant-général au col. Cameron. » Je lui répondis que je lui étais obligé et que si j'acceptais la place d'adjudant, les services du col. Cameron m'étaient indispensables. Après avoir quitté le gouverneur-général, il s'exprima en faveur du col. McDonald. Je lui dis que s'il y avait quelque difficulté, je retournerais chez le gouverneur. Il me dit : « il n'y a pas de nécessité ; nous tâcherons de pourvoir M. McDonald de quelque autre manière. » Je n'ai eu aucune autre communication avec le gouvernement exécutif, ni avec le gouverneur-général, que ce qui est contenu dans les lettres soumises à la chambre. Je n'ai point vu le gouverneur-général depuis, je n'ai signé aucun document comme adjudant-général, et je n'ai fait aucun acte officiel en cette qualité. Avant mon premier refus, j'avais envoyé un plan de réorganisation de la milice que j'avais préparé quelques années auparavant. J'avais fait des arrangements pour que les cols. Taché et Cameron pussent remplir mes devoirs en mon absence.

M. Baldwin récapitula ensuite en peu de mots les faits établis par les documents mis devant la chambre, et les témoignages, et en vint à la conclusion que la place d'adjudant-général lui avait été offerte et qu'il l'avait acceptée à une condition, laquelle condition n'a pas été remplie. Ainsi, quoiqu'il y eût une acceptation conditionnelle, il ne paraissait pas que cette acceptation pût rendre vacant le siège de l'hon. membre pour Hamilton. Il fit donc motion :

« Qu'il apparaisse à cette chambre que sir Allan McNab a reçu de la couronne l'office de la place d'adjudant-général du Canada, et qu'il l'a acceptée, à condition que K. Cameron, éc., sera nommé député-adjudant-général pour le Haut-Canada et a été en conséquence autorisé à communiquer cette décision à ce dernier monsieur. »

M. Aylwin s'opposa à cette motion en maintenant qu'il ne pouvait y avoir de distinction entre une acceptation conditionnelle et une acceptation non-conditionnelle. Le statut provincial avait pour objet d'empêcher les membres du parlement d'être sous l'influence des ministres de la couronne, et obliger tout homme qui a été même pendant une seule seconde dans la dépendance de l'exécutif de se présenter de nouveau à ses constituants. Lord Cathcart avait offert une place à l'hon. orateur ; celui-ci l'avait acceptée à une certaine condition ; lord Cathcart à son tour avait accepté la condition. Alors sir Allan McNab devait avoir laissé Son Excellence dans la persuasion qu'il était adjudant-général. Le contrat était parfait ; il a été violé ensuite, mais il avait existé et cela était suffisant. M. Aylwin parla long-temps, avec son éloquence ordinaire, et fut écouté avec beaucoup d'attention.

M. Baldwin répondit que la seule chose dont il s'agissait était de savoir s'il y avait eu acceptation ou non. Or il lui semblait que le droit constitutionnel ne pouvait forcer un homme à faire, sans condition, une chose qu'il n'a entreprise qu'à une certaine condition. Toute autre doctrine lui paraissait dangereuse. D'après ces principes, une personne pourrait être appelée à remplir une place ; elle l'accepterait à une condition ; le gouvernement ne s'occuperait point de cette condition et cependant le siège de cette personne deviendrait vacant. En supposant que l'hon. membre pour Québec accepterait la place de solliciteur-général à condition que le membre pour Terrebonne serait procureur-général, si cette dernière condition n'était pas remplie, est-ce que le siège du premier monsieur serait cependant vacant ?

Il pensait que cette doctrine ne pouvait être partagée par la chambre sans le plus grand danger.

Le colonel Prince dit qu'il votera pour la motion de M. Baldwin. Il ne savait que penser d'une administration qui prenait sur elle-même de publier des nominations dans la *Gazette Officielle* sans le consentement de personne. Il avait été témoin d'un grand nombre de bévues, mais jamais d'aussi grossières, jamais il n'avait entendu mentionner une absurdité semblable. Si cette chose fut arrivée pendant la session, elle eût donné prise à la corruption; et il en avait un exemple sous les yeux. Il voyait le ci-devant procureur-général siéger dans cette chambre lorsqu'il était sur le point d'être fait juge. Avant deux mois, M. Draper devait être fait juge, ou vice-chancelier; cependant ce monsieur conduisait encore le ministère par ses conseils, ses discours et ses votes. Hier il était dans un coin de la chambre, aujourd'hui il siège parmi les ministres. Probablement qu'on lui aura intime que s'il n'était pas bon garçon il ne serait pas fait juge (rires). Le colonel Prince finit par faire l'éloge des adjutants et députés adjutants de milice de cette province, quoiqu'il eût préféré voir Sir Allan McNab à la tête de ce département.

M. McDonald (Dundas), dit qu'il votera pour la première partie de la motion, mais qu'il ne peut voter pour la seconde, parce qu'il avait à la main une lettre de sir Allan McNab au colonel McDonald qui le convainquait que l'honorable orateur n'avait pas accepté la place d'adjutant-général à la condition que le col. Cameron serait son député. M. McDonald de Dundas lut ensuite deux lettres, la première du col. McDonnell informant sir Allan McNab qu'il serait heureux de servir sous lui comme député, la seconde de sir Allan McNab au col. McDonnell l'informant qu'il ne pouvait faire aucune promesse.

M. Smith fit motion en amendement à la motion de M. Baldwin :

« Que la chambre ayant entendu le témoignage relativement à l'offre de la place d'adjutant-général à sir Allan McNab, est d'opinion qu'il n'a pas accepté l'offre, et qu'en conséquence son siège n'est pas devenu vacant. »

Il y eut quelque débat sur cet amendement.

M. Cauchon fit remarquer qu'il serait convenable d'entrer la motion de M. Baldwin dans le journal de la chambre comme adoptée par l'assemblée, afin qu'on put par la suite s'en servir comme d'un précédent pour se guider dans des cas analogues.

La division sur l'amendement fut de 38 contre 56.

Pour.—M. Boulton, Brooks, Cameron (Cornwall), Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBlieux, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Lyon, McDonald (Kingston), McDonnell (Dundas), McConnell, Moffatt, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Scott, Seymour, Sherwood, Smith (Frontenac), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott), Viger, Webster, Williams, Woods.—38.

Centre.—M. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Beithlot, Bertrand, Boutillier, Cameron (Lanark), Cauchon, Chabot, Chauveau, Conger, Désauter, DeWitt, Drummond, Fournier, Franchère, Jobin, Lacoste, LaFontaine, Lanier, LaTouche, Laurin, Le Moine, Leslie, Macdonald (Glengary), Macdonnell (Stormont), Merritt, Morin, Nelson, Powell, Price, Prince, Rousseau, Smith (Wentworth), Thompson, Watts.—36.

La motion telle qu'amendée ayant été mise aux voix fut remportée presque à l'unanimité. M. Aylwin ayant voté seul contre.

Autres affaires.

M. Cauchon fait motion que l'orateur de la chambre soit prié d'émaner un writ pour l'élection d'un nouveau membre pour représenter le comté de Dorchester, à la place de M. Taschereau fait juge de circuit. Cette motion est emportée.

M. Cauchon fait aussi motion qu'un writ soit émané pour l'élection d'un nouveau membre pour la ville de London en remplacement de M. Draper qui a résigné. Le parti ministériel s'oppose à cette motion. L'orateur dit qu'il prendra la chose en considération.

M. Duggan donne avis qu'il fera motion lundi prochain qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de donner copies de toutes les communications qui ont eu lieu entre l'Exécutif et les Messieurs d'origine Canadien-Français, faites en vue d'obtenir la coopération de ces derniers dans le gouvernement du pays.

L'hon. M. Morin présente une pétition de la part de M. Guillet, M. P. P. exposant que l'administration des biens des jésuites dont il est un des agents, ayant été récemment mise sous le contrôle du bureau des terres, il pense que son siège de membre est devenu vacant, et prie la chambre d'accepter sa résignation en conséquence, la pétition a été déposée sur la table.

À une question faite par M. Baldwin, sir Allan McNab répondit qu'il s'était absenté de la province l'année dernière depuis le 3 juillet jusqu'au 30 novembre.

M. le Solliciteur-Général Cameron, M. Laurin, et M. Christie introduisent différents bills.

L'orateur lut ensuite le discours du trône, et M. Cayley fit motion que la réponse fut adoptée par la chambre mercredi prochain.

À minuit la chambre s'ajourna à lundi prochain, à 3 heures P. M.

Revue Canadienne.

La séance d'hier soir.—Un grand nombre de pétitions ont été présentées à la chambre et entées après plusieurs demandant des amendements au bill d'éducation, par M. Laurin.

M. Cayley a demandé d'ajourner à aujourd'hui les débats sur l'adresse, afin de permettre aux ministres et à leurs amis de considérer les amendements de M. Baldwin. Accordé.

M. Duggan a demandé que les correspondances ministérielles qui ont eu lieu avec quelques messieurs possédant la confiance de la majorité des habitants du Bas-Canada depuis le 1er janvier 1847, fussent mises devant la chambre. M. Gowan seconde la motion.

M. La Fontaine dit qu'il était bien aise que ces correspondances fussent publiées, et suggéra que la motion fut amendée de manière à comprendre toutes les correspondances depuis la dernière session. La suggestion de M. La Fontaine fut adoptée.

M. Laurin présente un bill pour régler la profession notoriale. Un autre pour appeler les ordonnances concernant les chemins d'hiver.

M. Christie présente 4 bills et la chambre s'ajourna *Idem.*

Procédés du conseil législatif.—Le gouvernement est bien décidé à avoir la majorité dans le conseil législatif; les dernières nominations le prouvent; on ne doit y appeler désormais que des tories de pur sang.

L'honorable chambre haute a passé sa réponse au discours du trône vendredi soir après un débat de quelques heures, dans lequel, nonobstant les meilleures dispositions du monde, le ministère aux bévues a reçu beaucoup de blâme et de reproches mérités. L'honorable M. Fergusson fit une verte censure de toutes les fautes de l'administration depuis trois ans, se plaignit de la convocation des chambres à une époque aussi peu convenable et du silence du discours du trône sur l'état politique du pays etc. L'hon. M. Irving se joignit à M. Fergusson et déclara qu'un ministère aussi frauduleux et corrompu ne pouvait posséder la confiance du pays. L'honorable M. Nelson exprima l'opinion que le ministère ne pourrait gouverner le Canada sans la coopération des Canadiens-Français, et que les membres actuels du cabinet étaient loin d'être les gens les plus propres et capables de conduire les affaires. Il y avait mille personnes dans le pays plus capables qu'eux.

Le côté ministériel ne répondit rien à ces justes récriminations de la minorité. M. Morris cependant fit une sortie indécente contre Messieurs Fergusson et Irving et répondit par des personnalités et des injures aux arguments de ses adversaires.

La majorité fit tomber l'amendement et emporta l'adresse, qui fut hier présentée à Son Excellence. *Idem.*

BULLETIN.

Horrible détresse en Irlande.—Voyage d'O'Connell.—Le R. P. McEtroy.—Ordonnance du pacha pour le jeûne.

L'Irlande voit tous les jours se passer des scènes lugubres dont le récit seul fait frémir. En voici une prise entre mille, une qui est décrite par le *Cork Examiner* du 30 avril :

« Nous avons été témoins aujourd'hui du plus déplorable spectacle qui se puisse voir. À côté du corps-de-garde de Shandon, sous les planches adhérentes à ce bâtiment, nous avons vu trente-huit êtres humains, vieillards, jeunes gens, femmes, enfans en bas âge, tous couchés pêle-mêle comme des chiens ou des animaux immondes, n'ayant pour toute couverture que les lambeaux de vêtement qu'ils portaient sur le corps. Ils étaient là, les uns morts, les autres mourant, tous portant sur leurs visages et sur leurs membres amaigris la triste empreinte de la maladie et d'une prochaine décomposition. Nous n'avons jamais vu de scène plus poignante que celle-là. Il s'exhalait de ce monceau de créatures humaines une odeur fétide et repoussante, qui eût suffi pour propager la maladie dont ces infortunés étaient atteints pour la plupart. Deux de ces malheureux sont morts tandis qu'on les transportait au workhouse. »

« On a trouvé ce matin dans les rues plusieurs cadavres, c'étaient pour la plupart des cadavres d'enfans. »

Le *Freeman's-Journal* dépeint en termes non moins lugubres l'état de Malow :

« La situation de cette ville, dit la feuille de Dublin, est désolante au-delà de toute expression. Des groupes de créatures mourantes viennent des communes rurales y chercher un refuge; on les voit sous le porche des bâtimens publics s'étendre sur un peu de paille et y demeurer jusqu'à ce que la mort vienne mettre un terme à leurs maux. Aussi les malades ont envahi tous les quartiers de la ville. Nous devons comander certain ce fait douloureux, qu'un homme qui, mercredi dernier, se rendait à son travail, a rencontré cinq cadavres dans Barrack-street: c'étaient les victimes de la dernière nuit! »

N'est-il pas vrai de dire après cela que l'Irlande est un vaste cimetière?

—On écrit de Marseille à l'*Univers*, en date du 4 mai :

« Une amélioration sensible s'est manifestée dans la santé d'O'Connell, depuis qu'il a quitté Avignon. Il continue à suivre le traitement prescrit par les médecins consultés à Lyon ; ce traitement, qui diffère essentiellement de celui prescrit par les médecins de Londres, a déjà eu les plus heureux résultats, et semble devoir obtenir un succès complet, en rendant les forces et la santé au libérateur de l'Irlande.

« Les démonstrations de sympathie et d'admiration qui avaient éclaté sur le passage d'O'Connell de Paris à Lyon ont été plus fréquentes et plus vives de Lyon à Marseille. A Valence, par exemple, O'Connell est monté sur le bateau à vapeur au milieu d'un concours considérable d'habitans, qui ont salué son départ par des acclamations qui auront rappelé à O'Connell son fidèle peuple d'Irlande. A Avignon et à Arles, des adresses de sympathie lui eussent été présentées si les ordres sévères de son médecin ne se fussent opposés à toute manifestation de nature à l'impressionner vivement.

« Son pèlerinage à Rome est la pensée qui surtout le préoccupe. Il parle avec le plus touchant intérêt des consolations qu'il éprouvera en voyant Rome, en visitant la tombe des apôtres, en recevant la bénédiction de Pie IX. Il ira déposer aux pieds du vicairé de Jésus-Christ les trophées de sa gloire, afin de se consacrer avec plus de dévouement encore à la cause de l'Eglise et de sa pauvre Irlande.

« La *Gazette du Midi* a déjà appris que les personnes qui entourent le libérateur ont dû s'opposer aux manifestations dont les Marseillais eussent été prodigés si la santé d'O'Connell leur eût permis de laisser éclater leurs sentimens. Le consul anglais et un grand nombre de personnes de distinction se sont empressés de venir lui présenter leurs hommages. Les membres du conseil d'administration du cercle religieux ont été reçus par le fils d'O'Connell ; ces messieurs venaient s'informer du moment où le libérateur pourrait recevoir une Adresse des habitans de Marseille.

« L'état d'O'Connell permet d'espérer qu'il pourra partir incessamment pour la ville sainte.»

« Nous faisons suivre les détails transmis par notre correspondant des lignes suivantes, que nous empruntons à la *Gazette du Midi* :

« Notre climat paraît avoir déjà exercé une heureuse influence sur la précieuse santé d'O'Connell. Cependant son médecin n'a pas cru devoir l'autoriser à recevoir aujourd'hui, toute conversation étant pour l'illustre voyageur une occasion de fatigue. Son départ devait avoir lieu demain mercredi, mais il n'est pas encore bien sûr qu'il ait lieu de si tôt. On conçoit, en effet, qu'avant de commencer une traversée assez pénible, et après un voyage souvent interrompu, O'Connell ait besoin de quelques jours de repos. C'est précisément parce qu'un peu de mieux se fait sentir qu'il faut affermir ce bien-être avant de s'exposer à de nouvelles chances de fatigue.»

—Le pacha de Bagdad vient d'imiter l'exemple de la reine Victoria. Pour écarter le malheur de la disette que fait craindre la sécheresse du printemps, il a ordonné aussi un jeûne, mais un peu plus sérieux que celui des anglicans. Les boutiques des pâtisseries n'ont pas été mieux achalandées, et l'on n'attendait pas seulement l'heure de midi pour prendre son repas, durant trois jours les chrétiens, les musulmans et les juifs ont reçu l'ordre de faire des prières publiques, des processions, et de ne manger qu'au coucher du soleil.

—Nous lisons dans une lettre écrite de Matamoros, par le P. McElroy, en date du 1er mai :

« J'ai reçu hier une lettre de notre supérieur, de Georgetown, me prescrivant de retourner au Maryland. Conformément à cet ordre, je me propose de partir dans dix ou quinze jours, et je compte être à la Nouvelle-Orléans, vers le 25 mai, *Deo volente*.

« La nouvelle de la mort du P. Rey m'est malheureusement confirmée partout ce que j'ai pu acquérir de renseignements. Une telle mort est un des plus fâcheux résultats de cette guerre. Zélé, pieux, laborieux, le P. Rey promettait d'être longtemps utile à la cause de la religion, et maintenant il n'est plus !! Enlevé à la fleur de l'âge ! à l'âge de 39 ans !! Je le recommande à vos prières et saints sacrifices...»

Cette triste nouvelle dément malheureusement l'espérance qu'a-

vaient donnée quelques journaux du Nord, que le P. Rey avait été recueilli par une famille mexicaine, et se trouvait à l'abri de tout danger. Quant aux circonstances de sa mort, elles sont encore inconnues, et par conséquent on ne peut ajouter foi aux détails donnés à ce sujet par différents journaux.

Le départ du P. McElroy sera vivement senti par tous les Catholiques de l'armée, en général, par tous ceux qui avaient été à même de l'apprécier. Lui-même, dans une lettre qu'il écrivait il n'y a pas longtemps, disait que pas un soldat catholique n'était mort à l'hôpital de Matamoros sans recevoir les sacrements, et qu'un grand nombre de conversions avaient eu lieu. Le P. McElroy avait conquis l'estime de toute l'armée, et nul doute que ce soit pour lui un pénible sacrifice de quitter les braves dont il avait partagé les travaux et les fatigues, et à qui son ministère pouvait encore être si utile. Nos lecteurs admireront sans doute avec nous le calme et la simplicité avec lesquels le R. P., au premier ordre de son supérieur, annonce qu'il quitte le théâtre de ses nobles travaux.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Nouvelles de la ville.—Mgr. l'Archevêque est revenu hier de Nicolet, et doit, dit-on, repartir vers le 15, en visite pastorale de son diocèse. *Journal de Québec.*

—M. le comte de Charbonnel continue d'évangéliser avec succès la nombreuse population de Saint-Roch, pendant le saint temps du jubilé ; il y a soulevé aux exercices de l'aurore, de la matinée et du soir. Jeudi, à la suite des vêpres, l'éloquent prédicateur a bien voulu distribuer aux nouveaux agrégés à la société de Tempérance leurs cartes d'engagement. M. Charbonnel semblait remplir sa charge avec un indicible plaisir, ce qui faisait dire à des personnes présentes, qu'il était véritablement le père du peuple. M. Charbonnel n'a pas distribué moins de 210 cartes à ses chers charpentiers, comme il le dit avec amour. *Idem.*

ROME.

—Notre correspondance annonce que S. Em. Mgr. le cardinal Gizzi a, le 19 avril, adressé aux gouverneurs des provinces romaines une déclaration portant que Sa Sainteté désire réunir autour d'Elle une assemblée de notables, délégués des principales villes des Etats-Romains. Nous recevrons prochainement des détails précis et exacts sur le nombre et le mode de nomination des délégués qui vont s'assembler à Rome.

Une lettre de Civita-Vecchia nous apprend que cette déclaration du gouvernement pontifical a excité dans la ville les plus vives démonstrations de joie. On croit généralement que ce grand Acte aura produit la même impression dans tous les Etats de l'Eglise.

—On lit dans le *Contemporaneo* de Rome du 24 avril :

« L'un des plus grands actes de l'auguste Pontife a été promulgué, jeudi 22, par la circulaire que nous donnons ci-après. C'est un acte spontané de son noble cœur, et qui prouve que le Saint-Père a confiance dans ses peuples, et qu'il désire que ceux-ci lui manifestent leurs besoins et leurs vœux. Cette mesure ouvre une nouvelle ère à notre pays.

« Le peuple romain a accueilli ce grand acte avec cet enthousiasme qui montre qu'il est avancé dans la civilisation et qu'il est mûr pour jouir des bienfaits que la sagesse et la bonté du Pontife lui préparent.

« Plus de cinq mille personnes, avec des torches allumées, musique en tête et divisées en pelotons, sont parties jeudi soir de la *piazza del Popolo*, et suivant la rue du Corso, se sont rendues avec un ordre admirable au Quirinal, où étaient réunis environ quatre-vingt mille habitans pour applaudir Pie IX.

« La circulaire du 19 avril, imprimée en gros caractères sur un drapeau blanc, a été portée en triomphe par cette procession. Toutes les rues, toutes les maisons étaient illuminées ; partout l'on faisait retentir l'air d'acclamations de joie.

« Sa Sainteté, appelée au balcon vers neuf heures par les vivats de la foule, donna la bénédiction apostolique : la place fut au même instant éclairée par les milliers de Bengale.»

Univers.

Voici la traduction de la circulaire du cardinal Gizzi, adressée aux gouverneurs ou préfets des provinces :

Circulaire adressée aux gouverneurs ou préfets des provinces.

« Au milieu de la grande tâche imposée à ce grand pontificat, Sa Sainteté ne cesse de s'occuper avec une paternelle sollicitude de toutes les améliorations que réclament les différentes branches de l'administration publique. Je n'ai pas besoin de rappeler ici tout ce que le St. Père, depuis le jour de son avènement, n'a cessé de faire pour atteindre ce grand but. Toutes les personnes sages qui désirent réellement le bien-être de ces états, et qui forment à coup sûr l'immense majorité de la population, le reconnaissent et expriment leur gratitude au généreux souverain.

« Sa Sainteté, confiante en l'assistance de Dieu, persistera dans le système adopté pour l'amélioration des affaires publiques, toujours cependant dans ces justes limites que sa haute sagesse a fixées, et avec toute la maturité de la pensée qu'exige une œuvre de cette nature. Au surplus, vous trouverez la preuve nouvelle des intentions bienfaisantes

du St. Père dans la communication que je vais vous faire.

« Je vous dirai, en attendant, que Sa Sainteté, toujours animée du désir de régler la marche de l'administration publique dans l'ordre le plus satisfaisant, se propose de choisir et d'appeler à Rome une personne de chaque province qui, par sa position sociale, par sa fortune et par ses connaissances, réunisse les qualités de bon sujet du gouvernement pontifical, et possède la confiance et l'estime de ses concitoyens.

« Des dispositions ultérieures régleront le service de cette assemblée, soit pour coopérer à l'administration publique, soit pour s'occuper d'une organisation mieux entendue des conseils provinciaux et d'autres matières analogues.

« Les personnes qui sont ou qui seront par la suite choisies à cet effet par le St. Père, résideront dans la capitale pour deux ans au moins.

« Vous comprendrez facilement combien il est important que le choix des personnes en question réponde aux intentions du St. Père. Ces députés ne doivent avoir d'autre mobile que le bien public, ni d'autre but que l'avantage commun. Il vous plura, en attendant, de me proposer deux ou trois de ces personnes appartenant à cette province, afin que Sa Sainteté puisse fixer son choix.

« Le zèle éclairé dont vous avez fait preuve pour seconder les intentions bienfaisantes du St. Père, m'est un sûr garant qu'il se reproduira dans une circonstance comme celle-ci, où il s'agit d'une mesure qui peut apporter les plus grands avantages à l'état et à chaque province.

(Signé) CARDINAL GIZZL.

« Rome, le 19 avril 1847. »

ANGLETERRE.

—La manifestation des évêques catholiques d'Angleterre a eu le résultat que nous en attendions. L'appel que les vicaires apostoliques ont adressé aux catholiques, dans le meeting du 21 avril, a été entendu par le public auquel il s'adressait. Les représentants du pouvoir eux-mêmes n'y ont pas été indifférents : ils ont balbutié quelques explications ; ils ont de nouveau proclamé bien haut qu'ils ne prétendent pas méconnaître les droits des catholiques sur l'allocation destinée à encourager l'enseignement primaire ; mais, tout en admettant le droit, on repousse la conséquence pratique de cette admission. Il n'est pas sans intérêt de constater que le cabinet anglais n'a pas eu le courage de son injuste partialité. Lord John Russell a prouvé, par ses paroles, qu'il n'a pas été insensible au mouvement dont les évêques catholiques ont donné le signal.

Quant au public auquel l'appel des vicaires apostoliques s'adressait, il a fait preuve d'une louable énergie en s'associant à la manifestation de l'épiscopat. Les catholiques de Liverpool, de Manchester, de Bradford et autres localités, ont tenu des meetings pour protester contre l'exclusion dont ils ont été l'objet. Des pétitions nombreuses se couvrent en ce moment de signatures, et toutes les classes de catholiques s'unissent dans un cri d'indignation contre l'injustice dont le Gouvernement les frappe.

Pour donner plus d'ensemble à ces manifestations, le *Tablet* propose de tenir à Londres un meeting général. Le meeting du mois d'avril n'avait pas pour objet spécial la question soulevée par les minutes du conseil privé ; c'était le meeting que tient annuellement l'Institut de la Grande-Bretagne. La réunion que propose le *Tablet* aurait un caractère plus spécial, et toutes les villes d'Angleterre y enverraient des délégués. Les évêques, le clergé, les catholiques de toutes les conditions y seraient représentés, de sorte que les résolutions prises dans cette réunion seraient bien réellement adoptées par tous les catholiques d'Angleterre. Le projet du *Tablet* offrirait incontestablement de trop grands avantages et aurait des résultats pratiques trop importants pour qu'il ne soit pas accueilli avec faveur.

Nous ne savons, en vérité, si nous devons regretter l'acte d'injustice dont le cabinet whig s'est rendu coupable envers les catholiques anglais, quand nous voyons ce qui se passe.

L'attitude prise par eux dans cette circonstance est d'autant plus significative qu'ils entrent pour la première fois dans la voie de cette agitation pacifique dans ses moyens, mais dont l'énergie les effrayait et qu'ils ont trop longtemps reprochée à O'Connell. La conduite du cabinet whig a réussi à faire comprendre aux catholiques anglais qu'ils ont eu tort en faisant un crime aux Irlandais de leur système de guerre pacifique. Ce que les raisonnements n'avaient pu obtenir d'eux, une injustice ministérielle le leur a fait comprendre ; c'est là un résultat qui l'emporte à nos yeux sur le tort momentané qu'ils éprouvent par suite de leur exclusion du budget de l'instruction publique.

La nouvelle attitude des catholiques anglais est significative à la veille des élections générales. L'Institut catholique s'occupe de régulariser l'action qu'ils pourront exercer sur les élections. L'exemple donné par les catholiques de France ne sera pas perdu pour l'Angleterre ; mais, de notre côté, tâchons, par voie de pétitionnement, puisque c'est la seule qui nous soit ouverte en ce moment

d'arriver à une manifestation imposante de l'opinion catholique contre le projet de loi-Salvandy, dont nous sommes menacés.—Univers.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

—Nous apprenons que la Fabrique de Chambly a fait l'acquisition d'une des plus belles et des plus grandes Orgues qui soient dans cette province, elle a deux grands claviers complets et un clavier à pieds, 19 arrêts et entre 7 à 800 tuyaux, on dit qu'elle a coûté cinq cents louis. Elle a été bénite le jour de la Pentecôte par le Révérend M. Mignault le Curé de la Paroisse. L'orgue est de la manufacture de M. Warren de Montréal. Monsieur LaBelle est l'organiste de cette Paroisse, comme Musicien son habileté est déjà connu dans cette ville en qualité de compositeur, le choix fait honneur à la Paroisse, ses talents sont si bien connus qu'il est chargé par le Gouvernement d'instruire les musiciens attachés à la garnison de Chambly.

Nous saisissons cette occasion d'annoncer que M. LaBelle assisté de ses élèves et de M. Chambers arrivé récemment d'Italie, doit donner le 17 de ce mois un concert à Chambly auquel entr'autres on jouera plusieurs pièces de la composition de cette organiste.

Aurore.

Arrivée d'émigrants.—Les Steamers *Québec*, *Queen* et *Rowland Hill* sont arrivés au port hier directement de la Grosse-Isle. Le *Québec* avait 1000 passagers, la *Queen* 850 et le *Rowland Hill* 490, formant en tout 2320, tous d'Irlande.

Les nouvelles de la Grosse-Isle annoncent beaucoup de maladie. Une commission composée des Drs. Campbell, Painchaud et McDonell de Montréal y a été envoyée pour s'enquérir etc.

Le nombre des émigrants arrivés en cette ville est de 6,000 dont 3,500 se sont arrêtés aux shids et 2,500 sont partis. Il y a bien peu de cas de maladie à Montréal et il reste 250 émigrés aux shids.

Revue Canadienne.

Coup de soleil.—Vendredi, une petite fille de huit ans, s'amusant, après son dîner, à jouer sur le quai, se mit tout-à-coup à crier que la tête lui faisait mal, bientôt les convulsions la prirent, et au bout d'un instant elle était morte. Le Dr. Nelson fut appelé mais trop tard pour que ses services pussent être de quelque utilité.

Minerve.

—M. le procureur-général Badgley vient d'être élu au comté de Missisquoi à une majorité de 168 voix sur son adversaire M. Gagy. L'état des polls à l'ajournement était : M. Badgley 620, M. Badgley 452.

Idem.

—M. le docteur Douglas, de la Grosse-Isle, a adressé une lettre aux journaux, qui porte à 116 le nombre des morts dans l'Isle depuis les premiers arrivages cette saison. Ce chiffre que nous voudrions voir plus petit encore, est loin d'être celui donné par les mille bruits alarmants qui ont couru par la ville ces jours derniers. M. le docteur Painchaud est parti hier matin, pour la quarantaine, avec mission de délivrer un grand nombre de passagers, non malades, qui y sont détenus conformément à certaines formalités voulues par le règlement de quarantaine, que l'on croit devoir mettre de côté dans la circonstance présente.

Journal de Québec.

—La nouvelle banque dite de *Prévoyance et d'Épargnes*, dans le cours des opérations de sa première semaine, compte plus de 40 déposants et un dépôt de £2,300. On peut avoir des exemplaires des Règlements de l'institution en s'adressant au bureau qui est ouvert tous les jours, depuis 10 heures jusqu'à 2.

Idem.

—Parmi les voyageurs que nous ont amenés les steamers de cette saison, on compte M. C. J. E. Gauthier, hôtelier, et maître de poste à Paincourt-ville, Etat de la Louisiane. M. Gauthier est natif de Québec, et était absent de sa ville natale depuis 5 ans.

Idem.

—Le navire *Albion*, qui a mis 70 jours à faire la traversée, après avoir été détenu 46 jours dans les glaces, est arrivé au port hier la matinée.

Idem.

—Les nouvelles de la Grosse-Isle continuent à être contradictoires, variant selon les personnes qui en reviennent. On s'accorde pourtant à dire que la maladie diminue. Trois steamboats des lignes régulières sont descendus samedi prendre des émigrés pour les transporter à Montréal en droite ligne.

M. Huet, curé de St. Foi et M. Bardy, vicaire de Kakouna, partent demain pour la Grosse-Isle, dans le but de soulager les autres ecclésiastiques dans leurs pénibles fonctions.

Canadien.

Au dernier voyage de *John Mann*, descendint de Montréal samedi dans la nuit, tandis qu'il passait le lac St. Pierre on découvrit qu'une cloison qui sépare les cabines privées d'une des chaudières était en feu. On parvint bientôt, à force d'activité, d'arrêter les progrès de l'incendie et les dommages se bornent heureusement à la destruction des boiseries de quelques chambres.

Naufrages.—Le régistre de la bourse contient ce qui suit :

Nous apprenons de W. Stevenson, écuyer, qui est arrivé ce matin d'Halifax que le *Miracle*, se rendant de Liverpool à Québec, avec des passagers, se perdit sur les Isles de la Magdeleine vers le 26 mai et que 69 de ses passagers se sont noyés en débarquant et que le reste est arrivé à Pictou, malade et dans le dernier état de détresse.

Le *Zenobia* avec 179 passagers pour Québec a été naufragé à Menadieu vers le 26 mai. Un autre navire, du Sundland, avec des marchandises et du charbon, s'est perdu, vers la même époque sur les Isles Scatterie.

—La farine et le pain viennent encore d'être renchérissés à Québec. On ne sait point où s'arrêtera cette hausse causée, pensons-nous, beaucoup plus par l'avidité des spéculateurs que par la rareté réelle des subsistances. Il est grandement tems que les citoyens de notre ville et d'autres localités du pays se rassemblent afin de prendre des mesures pour démontrer à l'exécutif la nécessité de mettre un embargo sur les céréales.

Au moment où les gouvernements de tous les pays s'occupent des moyens de protéger leurs populations, il faut espérer que la nôtre, quelque préoccupé qu'il soit de son propre bien-être, vaudra songer aussi à l'existence du peuple sur lequel il a mission de veiller.

Idem.

—On lit dans la *Minerve* d'hier soir :

Le prix des provisions, étant sur nos marchés que pour l'exportation est considérablement haussé. La semaine dernière, la fine fleur était à 40s. le baril, et lundi on demandait jusqu'à 45s. Quelques ventes ont été faites depuis à 43s. 9d. Samedi, des spéculateurs ont refusé 9s. 9d. pour du blé rouge du Haut-Canada et 11s. 3d. pour du blé blanc, mais il est tombé depuis à 8s. 9d.

Le *Mercury* de Québec dit que la législature devrait s'occuper d'une loi qui aurait l'effet de mettre une restriction à l'exportation de la farine et des grains. Nous partageons assez cette opinion, car dans le cas où la récolte de cette année manquerait ici, la plus affreuse disette régnerait parmi nous l'hiver prochain. Déjà un grand nombre de pauvres sont sans pain ; plusieurs cultivateurs n'ont pu enssemencer leurs terres faute de grains, les sécheresses qui ont régné durant le printemps ont reculé les semailles de plusieurs semaines et les ont rendues très-difficiles. Ainsi il est très-difficile de prévenir le sort de la récolte.

Dans un tems de disette comme celui-ci, lorsqu'il nous arrive un si grand nombre de bouches affamées, nous ne savons pas s'il ne serait pas prudent à la législature de rappeler pour une année la loi qui impose un droit sur les viandes de boucheries qui viennent des États-Unis. Le sujet est assez important pour qu'on y pense sérieusement.

Outre une émigration de 23,500 déjà arrivée à la Grosse-Isle, on en annonce encore une autre de 45,000 pour cette année ! On rapporte que sur l'émigration qui a été embarquée, 1,097 passagers sont morts dans la traversée et jetés à la mer, et 1000 ont déjà été enterrés à la Grosse-Isle. On dit que les mortalités sont très fréquentes parmi ceux qui sont arrivés au Canal la Chine.

ANGLETERRE.

— Il est aujourd'hui certain que le parlement britannique sera dissous d'ici à un mois au plus tard ; la décision en a été prise dans un conseil de cabinet tenu vendredi de la semaine dernière au Foreign-Office. On attribue cette mesure à l'échec que l'administration a éprouvé peu de jours auparavant à la chambre des lords, où le parti anglais, malgré l'opposition du gouvernement, est parvenu à faire limiter les distributions de secours aux pauvres valides. D'autres amendements hostiles au bill doivent encore être présentés ; s'ils étaient adoptés ou si le ministère ne parvenait pas à faire rejeter par la chambre la limitation des secours déjà votés par elle, il est décidé qu'il dissoudra ; immédiatement la chambre des communes pour faire un appel au pays.

— Lord John Russell a déclaré péremptoirement qu'il ne pouvait accepter le bill avec les mutilations que la chambre haute y a fait subir, et la chambre des communes par conséquent à le seconder. Déjà, dans cette prévision, on s'occupe activement dans tous les clubs politiques de préparer les prochaines élections ; on calcule même le nombre des membres qui seront remplacés ; les uns le portent à 180, d'autres à 250.

FRANCE.

— Il paraît que partout les ministères est la vie dure ; voici une phrase du *National* au sujet des ministres acrobates de Louis-Philippe qui pourront, avec quelques variantes, s'appliquer au nôtre.

« Combien de fois faudra-t-il les tuer pour qu'ils meurent ? A chaque nouveau débat, depuis le commencement de cette discussion, nous sommes témoins du même phénomène ; chaque jour ce cabinet se voit saisi, traîné, renversé, piétiné ; membre par membre on l'écartèle ; il se rejoint le lendemain comme les os de squelette ou plutôt il reparait comme le manège du *Luberge des Adrets*, jeté cent soixante fois de suite par les fenêtres, et qui se retrouve, à la dernière représentation, aussi prêt à remplir son rôle que le premier jour. Ainsi fait ce ministère sans dignité, sans volonté, sans moëlle, sans chair, véritable trou de manège dont un coup est sonore !

— On lit dans la *Gazette du Midi*, 10 mai :

« O'Connell et son plus jeune fils se sont embarqués aujourd'hui, vers cinq heures du soir, sur le *Leonardo*. L'illustre voyageur, encouragé par le beau temps qui règne et qui doit lui faire espérer la plus heureuse traversée, compte se rendre directement à Civita-Vecchia et de là à Rome. Mais la saison de la *malaria* s'approche ; cette circonstance ne lui permettra pas un long séjour dans la capitale du monde chrétien, et malgré toutes les consolations que son cœur de chrétien et d'Irlandais trouverait dans une ville qui est pour lui comme une seconde patrie, la sollicitude de son fils et de ses médecins doit prévenir toute occasion de rechute. O'Connell prendra donc seulement quelques jours de repos, et après avoir été présenté au Pape, il se dirigera sur Florence pour y compléter son rétablissement. On aime aujourd'hui à ne plus douter que l'illustre orateur ne retrouve la santé sous le beau climat de l'Italie.

« Hier, grâce à une journée digne de Florence même, O'Connell a pu se livrer au plus long exercice qu'il ait fait depuis quelques mois. Une voiture l'a conduit vers le soir, au Jardin-les-Plantes, et il a parcouru à pied la moitié de ce jardin. Son fils, qui ne le quitte jamais, était accompagné de lui, ainsi qu'un jeune médecin lyonnais, le docteur Lécour, qui l'accompagnait jusqu'à Florence.

« Dans la matinée d'hier, une députation d'une vingtaine de personnes ayant à leur tête M. Burel, président du comte catholique, s'est rendu à l'hôtel d'Orléans ; elle a eu le regret de ne pouvoir être reçue par O'Connell ; mais son fils, qui parle très-bien notre langue, a été entretenu quelques-temps avec les honorables visiteurs, et a échangé avec eux les témoignages de la plus cordiale sympathie.

— Les détails suivants sur l'exécution des condamnés de Buzançais sont extraits du *Journal de l'Indre*, à la date du 17 :

« Vendredi à eu lieu, sur la place du marché de Buzançais, l'exécution de Louis Michot François Velluet et Baptiste Bienvenu.

« Bien que la sanglante nouvelle fut connue depuis plusieurs jours, on avait réussi à empêcher qu'elle parvint jusqu'aux condamnés ; ils l'ignoraient hier encore.

« Ce matin, vers sept heures, les trois respectables ecclésiastiques qui, depuis la condamnation de Michot, Velluet et Bienvenu, leur prodiguent les soins et les conseils, sont entrés dans leur cachot pour leur annoncer que l'heure fatale était arrivée. Les trois malheureux ont reçu cette nouvelle avec une douleur résignée, tant était grand et complet le changement opéré dans leurs sentiments, dans leurs idées, par l'intervention de la religion.

« A huit heures un quart on fit monter les condamnés dans deux voitures attelées de chevaux de poste. Le coupé de la première était occupé par Michot et par M. l'abbé Sautereau, curé de Saint-Christophe ; dans la seconde étaient Velluet et M. l'abbé Geoffroy, curé de Notre-Dame. La troisième voiture contenait Bienvenu et M. l'abbé Oudon, curé de Buzançais. Elles partirent entourées de gendarmes, précédées et suivies d'un escadron de cavaliers.

« Sur tous les points où devait passer le funèbre cortège, la foule était amassée, triste et silencieuse. Dans le faubourg de Saint-Christophe, qu'habite la famille Michot, une grande affluence attendait. Lorsque les voitures débouchèrent sur la place de l'Eglise, elle manifesta vivement sa commisération.

« De Châteauroux à Buzançais, le trajet s'effectua sans incident ; à Ville-

diou quelques curieux attristés parurent sur le seuil des maisons et dans la rue du bouge.

« Le cortège arriva à Buzançais vers dix heures et demie. On fit entrer Michot, Velluet, Bienvenu et leurs trois confesseurs dans une maison située sur la place, et dans laquelle eurent lieu les funérailles préparées.

« Il était midi quand le premier des condamnés, Bienvenu, monta sur l'échafaud, accompagné de M. le curé Oudon et de M. le vicaire de Buzançais ; il brisa le crucifix et se livra aux exécutions. Michot fut amené ensuite ; soutenu par M. le curé de Saint-Christophe, ayant de recevoir le coup mortel il leva les yeux au ciel et s'écria : *Quia volo te du bon Dieu se faire !* Velluet fut exécuté le dernier.

« L'exécution accomplie, les trois vénérables ecclésiastiques firent une courte prière, agenouillés sur les marches de la plate-forme ; puis M. le curé Oudon, élevant le crucifix sur la foule, lui donna la bénédiction.

« Buzançais présentait le plus morne aspect. Toutes les maisons étaient closes ; toutes les boutiques fermées ; un grand nombre d'habitants avaient quitté la ville pour ne pas assister à ce lugubre spectacle. Sur la vaste place de l'exécution, il n'y avait que des gens de la campagne, dont l'attitude exprimait la consternation et la terreur.

« La troupe entourait l'échafaud d'une large et quadruple haie ; deux pièces de canon étaient à chacun de ses côtés. Aucune démonstration n'eut lieu.

« Les suppliciés ont été inhumés à Buzançais ; on assure que la famille de Michot va réclamer son corps, pour qu'il soit placé dans le cimetière de Saint-Christophe.

« Ce matin, une messe des morts a été dite par M. Moiat, curé de Châteauroux, au Cordeliers.

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE, a transporté son établissement de numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'il viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Us ont constamment en main tous les Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Eglises Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut ; vu la supériorité de leur articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin il feront tout à leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU & LAFITTE.

Montréal, 25 Mai 1847.

NOUVELLE IMPORTATION.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'HOPITAL-GÉNÉRAL (Sœurs-Grises) de cette ville un bel assortiment d'Objets d'Eglise attendus et annoncés dans le cours du mois dernier. TOUS LES PATRONS SONT NOUVEAUX.

Chaque article est garanti et porte encore toute la fraîcheur des métiers. Cette importation se compose de

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à REIFETS en or, argent et couleurs
 « DAMAS Blanc, Cra moisi, etc. etc. brochées tout en or.
 « (couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPE ET BANDE DE DALMATIQUES
 EN drap d'or (imitation) à dessins très riches et saillants.
 « Damas brochés en or et couleurs.

« (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapas et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes apparillées de dessins et ornées par la même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION.

Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Drap d'argent à pluie d'argent.

Drap d'or (imitation) à brochures nouvelles.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. Clerc tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

Pour importations directs s'adresser à J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

- MM. E. R. FARRE, Libraire. Montréal.
- D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. Québec.
- F. PILORE, prêtre, Directeur du Collège. Ste. Anne.
- VAL. GUILLET. Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, EDITEUR. IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.